



Litige avec cofidis

Par Henso

Bonjour

Mon cas:

décembre 2020: achat d'une cafetière chez un célèbre marchand en ligne, dont une partie 159,90? est réglée en 4x chez cofidis.

Première mensualité: 39,99? débitée suivie d'un remboursement anticipé par chèque pour le reste.

Jusque là tout va bien.

Mars, soucis technique avec la cafetière, retour chez le vendeur. Le 7/04 mail de celui-ci, "retour reçu on vous rembourse" en effet les 40? de l'achat payés en chèque cadeau sont bien crédités sur mon compte client. Reste donc la part cofidis 159,90?.

1er mail de cofidis: on va vous rembourser 39,90? qui ont été prélevés. Donc appel de ma part pour parler du remboursement anticipé: réponse "oui, oui je vois votre chèque c'est le vendeur qui nous a pas donné le feu vert" appel immédiat du vendeur "ben non, on a donné le feu vert à cofidis" rappel de cofidis "ah oui.... ils nous on donné le feu vert, ça vient de votre banque" Ma banque: "pas de problème de notre côté, on va jamais refusé de l'argent qui rentre, vérifiez qu'ils aient le bon rib" pour ce qui est de débiter c'était le bon en tout cas.

Rappel de cofidis ce jour: la première personne me raccroche au nez après m'avoir mis en attente. La 2e a "fait remonter l'info, on me rappelle sous 48h"

Voici ma demande: que vais-je pouvoir dire à cette personne (si quelqu'un rappelle) pour lui mettre un peu la pression, histoire qu'on arrête de me balader?

Je vous remercie d'avance.

Par ESP

Bonjour

Que vais-je pouvoir dire à cette personne (si quelqu'un rappelle) pour lui mettre un peu la pression, histoire qu'on arrête de me balader?

De mon humble avis, simplement qu'il serait regrettable de devoir solliciter un référé auprès du tribunal pour une somme si peu importante.

Par Henso

Bonjour

Merci de votre réponse. Donc, en espérant ne pas en arriver là effectivement pour 160?, mon recours serait le tribunal.

Je reviendrai vers vous le cas échéant.

Merci encore.